

## DEC131049DR12

### Décision donnant délégation de signature à *Mme Cristel LANATA* pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7299 intitulée Centre Camille Jullian

#### LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7299, intitulée « Centre Camille Jullian », dont le directeur est Dominique GARCIA ;

**Vu** la décision n° 120808INSHS du 20/03/12 nommant Mme Marie-Brigitte CARRE directrice par intérim du Centre Camille Jullian à compter du 01/01/2012 ;

**Vu** la décision n° 121639INSHS du 04/06/12 nommant Mme Marie-Brigitte CARRE directrice du Centre Camille Jullian à compter du 01/05/2012 ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Cristel LANATA, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/03/13

La directrice d'unité  
Marie-Brigitte CARRE

##### La délégataire

Nom :
Signature :

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012